

PROJET DE COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents : Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Muriel Touzain Patrick Lhermitte, Cyril Stehlin, Alexandre Ulsas Excusés ; Anna Vallat et Cyril Stehlin

Secrétaire de séance : Marie Noëlle Michaud

Début de réunion 19h 05

Ordre du Jour :

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 27 juin 2017
2. Informations du maire sur les actions menées depuis juin 2017 et point sur la rentrée scolaire.
3. Prise de position du conseil par rapport aux conséquences de la servitude « Gaz »
4. Demande de subvention au conseil départemental pour 2018
5. Actualisation du nouveau bail de location du logement communal
6. Renouvellement de la convention du Conseil Départemental pour l'achat de peinture routière
7. Modification Budgétaire
8. Actualisation du nom des places du village et des chemins
9. Constitution de trois dossiers de demande pour curer un fossé, une rivière et renforcer le chemin du Banné
10. Questions diverses
 - Programmer les réunions des commissions communales
 - Conclusion de l'enquête publique sur les épandages
 - Autres

1. Adoption du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2017

Aucune remarque n'a été formulée, le compte rendu est adopté.

2. Informations du maire sur les actions menées depuis juin 2017 et point sur la rentrée scolaire.

Fleurissement

Notre commune est dynamique et attrayant, le fleurissement y contribue.

C'est un gros travail de bénévoles ayant un savoir faire, une passion, du courage et un désintéressement total. La seule chose qui leur importe c'est que le village soit beau et attrayant. Un diaporama est présenté.

Le conseil municipal les en remercie.

Évolution de la DGF (dotation annuelle de l'état) pour Brebotte

2014.....	26 917€
2015.....	23 896 € - 3 021€
2016.....	20 998 € - 2 898 €
2017.....	19 698 € - 1 300 €
Total.....	- 7219 €

Auxquels s'ajoute la baisse du fond de péréquation disparu depuis 2016
En 2014 nous avons perdu de ce fonds destiné aux communes ayant peu de ressource la somme de 7385€ en en 2015 ; 3693€

Globalement notre commune perd maintenant chaque année 14 604€ de ressource de l'état. Nous subissons comme les autres communes une asphyxie des finances communales dont nous devons tenir compte pour la gestion des dossiers communaux.

Travaux réalisés depuis juin dernier

En 4 ans, à travers de nombreux travaux, nous aurons remis notre commune en état de marche.

Il n'est pas certain qu'avant la fin de notre mandat tout ce que nous aurions souhaité réaliser le sera car nous devons tenir compte des baisses de recettes décidées par l'état, alors que des dépenses obligatoires nouvelles nous sont imposées.

Nous mettrons à disposition de tous les habitants, la liste des travaux, réalisés depuis 2014.

Voici ce qui a été fait depuis la dernière réunion de juin 2017 :

A. Travaux d'électricité à l'école

Il s'agit de travaux réalisés dans l'ancienne classe et décidé en avril lors de l'adoption du budget. La mauvaise surprise a été de constater que dès le départ du compteur électrique les fils étaient ceux de 1926 prévu pour du 110 volts et que les boîtes de dérivation sans couvercle que nous croyons inactives étaient sous tension. Nous avons donc décidé de tout remettre en conformité et assumé ainsi nos responsabilités de gestion et de sécurité. Coût de l'opération :

B, Combal et écoulement des eaux

Nous avons en 2016 remis en état de fonctionnement l'aqueduc du bas du Chemin du Chêne.

Dans le même esprit avant la remise en macadam de la rue du Combal, programmée la mise en place d'une nouvelle canalisation des eaux pluviales sur un secteur de cette rue. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Stehlin.

Avant la réfection de la route la mairie a contacté le Conseil Départemental et l'entreprise Roger Martin au sujet du raccord entre les chemins communaux et la rue du Combal. Compte tenu de son trafic (actuel et futur) les élus considèrent que la rue du Combal devra faire partie des priorités en matière de sécurité routière pour les années 2019 /2020.

C. Déblaiement du grenier de l'école

Après les travaux de dallage des caves et chaufferie de l'école, il a été entrepris le déblaiement du grenier (vieux livres endommagé, chauffe eau, vieille porte) Puis tout a été balayé et aspiré.

Il reste du travail pour améliorer le plancher et le système d'aération du logement en place dans le grenier.

D. Scellement de plaque de regard rue des Hauts Poiriers

Une plaque de regard s'est décelée créant un danger sur le trottoir rue des Hauts Poiriers. Un artisan de la commune a accepté de remédier rapidement à cette situation dangereuse.

E. Les plans de la nouvelle structure d'accueil touristique du canal.

Le permis de construire est en cours d'instruction, les plans ont été présentés en conseil municipal. Les travaux doivent normalement être terminés pour ouverture au printemps 2018.

F. La naissance d'une seconde classe pour le RPI

La présidente et le vice président du R.P.I. ont eu confirmation début juillet. Cette réalité a été prise en compte avec une grande réactivité pour les études, la décision et la commande après consultation du conseil Syndical de gestion du R.P.I. Face à cette situation exceptionnelle cette affaire a été rondement menée avec efficacité et responsabilité.

Le branchement électrique effectué pour la nouvelle classe est du ressort du Syndicat de gestion du R. P. I.

- Implantation du bâtiment : 17 360€ TTC
- Location mensuelle : 440€ TTC
- Branchement électrique :

Conséquences financière pour les collectivités

Les coûts doivent être répartis entre les différentes communes. Pour sa part la commune de Brebotte doit ajouter à son budget une dépense nouvelle de 7 368€ s'ajoutant aux 36 228€ du compte voté pour l'école en avril 2017.

Avec le coût des dérogations payées pour les enfants scolarisés dans d'autres communes qui varie entre 5 000 à 7 000€ suivant les années, Le budget scolaire de la commune sera de l'ordre de 50 596€ pour 2017.

Dans un avenir proche la question des dérogations devra être sérieusement étudiée au niveau du Syndicat de gestion.

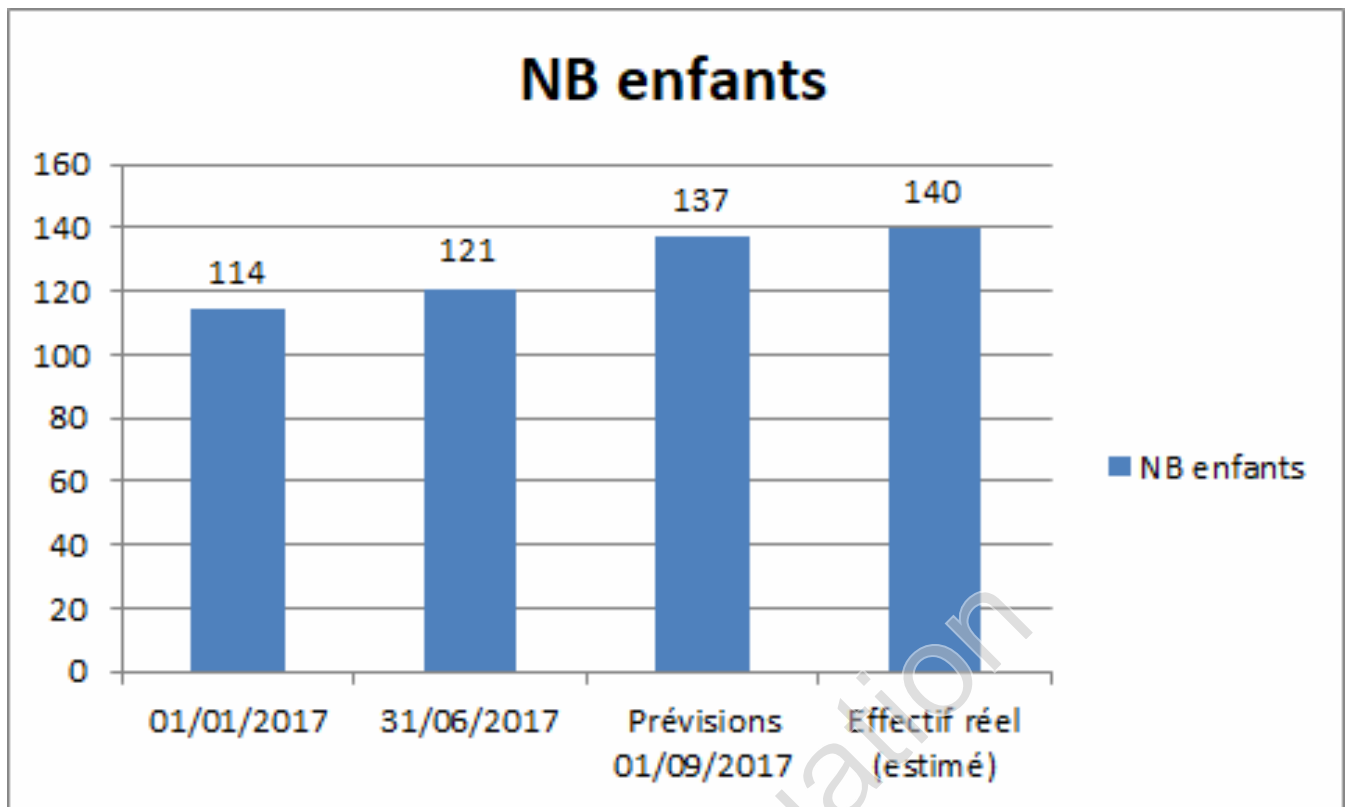
Organisation des classes du R.P.I.

Nombre de classes : 6

Nombre d'enfants inscrits par semaine en restauration : 53

Nombre d'enfants inscrit par semaine en garderie : 16

Evolutions des effectifs



G. Cartographie des fossés

Une nouvelle carte a été communiquée aux élus. Elle ne comporte pas de solution raisonnable pour notre commune.

Suite à cette communication non satisfaisante, le maire a fait parvenir le courrier ci-dessous au responsable de la Direction Départemental des Territoires avec copie à Monsieur le Préfet.

« Monsieur le Directeur,,

Nous avons étudié avec attention la nouvelle carte reçue en juillet 2017. Cette carte comporte des éléments nouveaux qui démontrent bien les erreurs d'analyses faites par les personnes représentant l'agence de la biodiversité (Onéma). Cette première prise de conscience nous apparaît importante pour la suite des discussions avec les experts de terrain que sont les responsables communaux qui depuis de nombreuses années ont géré malheureusement seuls les problèmes découlement des eaux dans les communes, c'est pourquoi ils connaissent très bien la configuration des lieux.

C'est pourquoi aussi ils ne supportent plus l'arrogance de nouveaux experts en intégrisme écologique.

Nous réclamons depuis longtemps que les services sanitaires s'intéressent à ce qui s'écoule dans nos fossés et à la protection des forages d'eau potable. A ce jour, cette surveillance reste très théorique et aléatoire.

Les visites « de pinailleurs des fossés » sont bien éloignées des vrais problèmes à traiter d'urgence aujourd'hui par les services de l'Etat (pollution des sols, de l'eau et de l'air.

C'est ce qui explique la colère de beaucoup de responsables municipaux, maires et élus.

Situation particulière de Brebotte

Notre village est « encaissé » sur trois côtés, la rivière l'écrevisse, qui la traverse est par gros orage très fugueuse. Ceci explique la mise en place par les autorités d'un Plan Risque Inondation (PPRI).

Les responsables communaux n'accepteront jamais que le fossé « des Trous de Marne et de la Nos » soit classé incurable. Pour sauvegarder les habitations de ce secteur contre les inondations, ce fossé doit être curé régulièrement comme le stipule la convention créée en 2009 entre la commune et les propriétaires. Jusqu'à ce jour, cette convention n'a jamais été contestée par les services de l'Etat (elle a été visée en préfecture le 25 janvier 2010).

Nous regrettons dans cette affaire le fait que l'ensemble des services de l'Etat ne coopère pas entre eux (ceux qui gèrent les écoulements routiers et les ponts, ceux qui ont institué à Brebotte un PPRI, ceux qui surveillent la protection des forages d'eau potable, ceux qui ont pour mission de surveiller ce qui s'écoule dans les fossés etc..) et que la commune soit constamment dans l'obligation d'être sur la défense face à cette situation.

Deux autres situations anormales créées par l'Onéma méritent d'être réétudiées.

1, Il s'agit du fossé du Banné pour lequel un arrêté préfectoral incomplet a été pris en 2016 et pour le quel la commune a écrit en préfecture en date du 10 novembre 2016, concernant le diamètre et la longueur d'un aqueduc (courrier resté sans réponse à ce jour).

2, Les travaux exigés par l'Onema sur le fossé qui fait la limite entre la commune de Brebotte et de Bretagne, lieu aujourd'hui transformé en marécage, situation inédite créée artificiellement.

Concernant la cartographie des fossés qui m'est parvenue en juillet dernier, nous souhaitons plus de précisions.

Pour comprendre sur la Reveratte et au Paquis, pourquoi ces deux fossés sont considérés sur une partie en cours d'eau (ceci est à voir sur place).

Concernant le bois Défendu, nous demandons que soit précisé le lieu où des sources sont présentes et que ces lieux soient le départ du traçage en bleu. Pour un fossé cela apparaît évident et nous pourrions trouver un accord, ce qui n'est pas le cas du second fossé ou l'étude doit être approfondie.

Un nouveau fossé situé « Sous Chesal », qui n'apparaissait pas sur les cartes précédentes fait irruption dans le débat, ainsi qu'un fossé routier (bois Défendu) peut on en connaître la raison ?

Le fossé qui fait limite avec Bretagne ne figure pas en totalité notamment la partie située dans la forêt communale « Sous Chesal » alors qu'un fossé dit inexistant est lui identifié dans un lieu proche. Ce point mérite une étude attentive

Reste tous les fossés situés dans la zone protégée « Entre les Eaux et la Lis » ce dernier lieu n'est pas répertorié y a-t-il une raison à ce que les fossés de ce secteur ne soient pas répertoriés ?

Voici les observations que nous souhaitons vous soumettre. Notre souhait est de voir un petit groupe de terrain étudier ces points à la lumière d'études sur le débit de chaque fossé et sont nombre de jour d'écoulement par an.

Comptant sur votre compréhension je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Pierre Vallat maire de Brebotte »

Le maire a transmis le dossier à l'Association Nationale de Maires ruraux à laquelle la commune de Brebotte est adhérente depuis 2016.

Une première réponse avec des éléments intéressants nous est parvenu.

Les élus ne donneront pas leur accord à la DDT tant que les problèmes posés à la commune par la mise en place d'un plan prévention risque inondation ne seront pas pris en compte.

H. Échange de terrain entre la commune et Madame Guinder est concrétisé.

Le bornage nouveau a été réalisé par le cabinet Rollin le 23 juillet 2017. La commune à maintenant directement accès à la route départementale et aux canalisations d'eau potable et pluviale.

Le cabinet Rollin a réalisé aussi les relevés de niveau à deux entrée de la commune, démarche nécessaire pour constituer les dossiers sécurité routière qui doivent être déposé avant le 15 octobre 2017.

I. Informations sur les vols dans notre commune.

Cela ne c'est jamais vu dans notre village.

Vols de voitures et de matériel chez les habitants à plusieurs reprises.

Vols visant plus particulièrement l'association locale et le musée de l'artisanat à quatre reprises en 2016 et 2017. (*Trois vols au musée avec portes forcées ou fenêtre cassée et un vol à la salle polyvalente (matériel de sonorisation et plancha)*)

A chaque fois des plaintes ont été déposées

J. Travaux programmes d'ici fin 2017 :

1. Bordure et place de stationnement, rue du lotissement du Moulin avec agrandissement de la place de retournement. (Nous sommes en attente de l'entreprise)

2. Deuxième phase de pose de lampadaire led

3. Aqueduc pour évacuation des eaux coté Bretagne. (Nous sommes en attente de l'entreprise)

4. Élagage chemin de l'Eige Perrin et élargissement de la place de retournement.

5. Déplacement de bacs verres et vêtement.

6. Pose des panneaux cédez le passage.

7. Agrandir la cour de l'école.

3, Prise de position du conseil par rapport aux conséquences de la servitude « Gaz »

La mairie a contesté cette servitude nouvelle formalisée prochainement sous forme d'un arrêté Préfectoral. Le maire rappel qu'un courrier adressé en préfecture à eu pour conséquence la visite d'un responsable d'un service de l'état (la DREAL).

Ce responsable est venu expliquer que rien ne changerait au niveau des permis de construire, excepté pour les établissements recevant du public s'il concerne plus de 100 personnes.

Ce qui est le cas de notre commune qui réservait un terrain situé dans la carte communale à vocation à recevoir un établissement recevant du public.

Le dossier communal des risques majeurs remis en mairie le 09 octobre 2003 ne comportait pas ces servitudes les contraintes dont il est question sont des éléments nouveaux. Il est rappelé par le maire que les études de 2005 /2006 concernant la carte communale ne faisait pas mention de servitude de cet ordre.

Cette servitude nouvelle porte préjudice à notre commune qui demande à être indemnisée.

4, Demande de subvention au conseil départemental pour 2018

Il s'agit d'une demande de subvention au Conseil Départemental pour 2018 concernant l'opération cœur de village et plus particulièrement pour le dossier de l'accès piétonnier à la mairie en vue de compléter les aides déjà obtenues en 2017 pour ces travaux. Les élus donnent leur accord.

5, Actualisation du nouveau bail de location du logement communal

Le bail de location du logement communal s'est arrêté le 15 août 2017.

Une nouvelle locataire va reprendre le logement dont le loyer a été régulièrement réévalué. A ce jour il est de: 528, 81 € Auquel s'ajoutent les charges (chauffage et eau) évaluée à 85 € par mois.

Les élus donnent leur accord pour le nouveau bail.

6, Renouvellement de la convention du Conseil Départemental pour l'achat de peinture routière

La convention mise en place par le Conseil Départemental arrive à échéance. Il est demandé aux élus leur accord pour que la commune de Brebotte soit signataire de la nouvelle convention.

Les élus donnent leur accord

7, Modification Budgétaire

Les services de la trésorerie demandent régularisation des sommes à mandater pour le fond de compensation dont. 178 € pour 2015, 920 € pour 2016, 1 602 pour 2017 et 600€ concernant une autre régularisation soit au total une régularisation de 3 300 €.

Des dépenses supplémentaires pour la nouvelle classe doivent elles aussi être inscrites au budget pour 7 368€.

Le total de la modification budgétaire s'élève à 10 668€.

Le mouvement budgétaire seront les suivants :

Moins 5000€ de transfert du fonctionnement à l'investissement dont;

3 000€ toilette du bâtiment communal du musée et 2 000€ de taxe d'aménagement.

Le reste est pris sur des comptes qui peuvent être réduits sans difficulté :

2314 sur les fournitures de voirie, 1195 € sur diverses réserves, 1159 € sur charge de personnel et 1000 € sur compte divers regroupements.

Les élus donnent leur accord sur ces modifications.

Comme nous il en avait été convenu lors du vote du Budget primitif, et pour profiter des taux intéressants il sera étudié en octobre ou novembre la nature et le montant du prêt à contracter pour envisager les investissements de 2018.

8, Actualisation du nom des places du village et des chemins

Ce sujet a été évoqué lors du Conseil Municipal de juin dernier. Nous proposons les changements suivants:

L'ancienne place de la mairie va devenir la Place de l'école.

L'espace devant la mairie actuelle devient Place de la mairie.

La route créée en 2017 pour accéder à la mairie prend le nom de « Chemin Jules Chevallier » (ancien maire qui a construit le monument aux morts et le café du canal après la guerre de 1914 / 1918)

La place devient « Place communale »

9, Constitution des deux dossiers de curages fossé et rivière et d'un troisième pour le renforcement du chemin du Banné

1. Curage du fossé des trous de Marne et de La Nos.

2. Curage de la rivière l'écrevisse de part et d'autre des deux ponts.

3. Renforcement de la berge du fossé du Banné

Ces dossiers doivent être transmis à la Direction Départementale des Territoires.

Le maire est autorisé à constituer ces 3 dossiers

10, Divers

Un réunion de commissions travaux sera programmer avec comme ordre du jour les travaux en cours et futurs.

Reprise du dossier « Bâtiment Église » car tous les éléments d'étude ont été réunis

Cérémonie du 11 novembre et du 19 novembre à 17 heures comme les années précédentes. Un mat avec pavillon tricolore sera commandé. Sera commémoré cette année la mort en avril 1917 d'Albert Rouèche tué à Bermericourt près de Reims.

L'enquête d'utilité publique pour l'extension de la méthanisation de la SCEA d'Andelnans a reçu un avis favorable de l'enquêteur au regard des éléments communiqués. Avis favorable aussi pour l'épandage des boues.

Nos remarques sont annexées au rapport, ainsi que celles de Bretagne, Trevenans et Bourogne.

Fin de réunion à 21h